



NICE, le 22 novembre 2018

**Objet :** Taxe Foncière

Monsieur le Président,

Vos lourdes occupations vous ayant probablement accaparé par ailleurs, c'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de courrier du 8 novembre 2018 qui m'est parvenu avec retard sous la signature de Monsieur Philippe PRADAL, Conseiller Métropolitain Délégué.

Pour aider à la compréhension, il est à préciser que mon dernier courrier est daté du 22 octobre 2018. Je reprenais ma position du 3 avril dernier de « moduler » l'activation du taux métropolitain de la taxe foncière, dispositions que vous recommandiez d'ailleurs pour les indexations des retraites.

En parallèle j'ai évidemment été tenu informé des contacts pris avec Monsieur Jean PERRIN, notre Président de la fédération UNPI à PARIS après la publication de « l'observatoire des taxes foncières nationales ».

Avec une déclaration à laquelle je m'associe, d'estime et de respect réciproque, il en est résulté la signature fin octobre, le document ne comporte pas de date, de la « Charte d'engagement » qui m'a été immédiatement communiquée...après expédition de mon courrier précité.

C'est avec le plus vif intérêt que j'en ai pris connaissance d'autant que la ville de NICE se positionne comme partenaire de notre association étant précisé que nous ne visons qu'à la défense des intérêts de nos adhérents et des propriétaires les plus modestes.

Que le levier fiscal métropolitain soit intégralement compensé dès 2020 ne peut être que largement apprécié, même si la taxe métropolitaine d'application immédiate est justifiée par la suppression de la taxe d'habitation effective en 2020.

Une remarque cependant, évoquée par la presse locale, que je m'autorise à reprendre : « le contribuable aura vu augmenter sa taxe pendant deux ans consécutifs ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Le Président,  
Philippe SILVE

Cc Monsieur Philippe PRADAL Conseiller métropolitain délégué